



SYNTHESE DE L'ASSEMBLEE POUR LE CLIMAT ET LA TRANSITION ENERGETIQUE

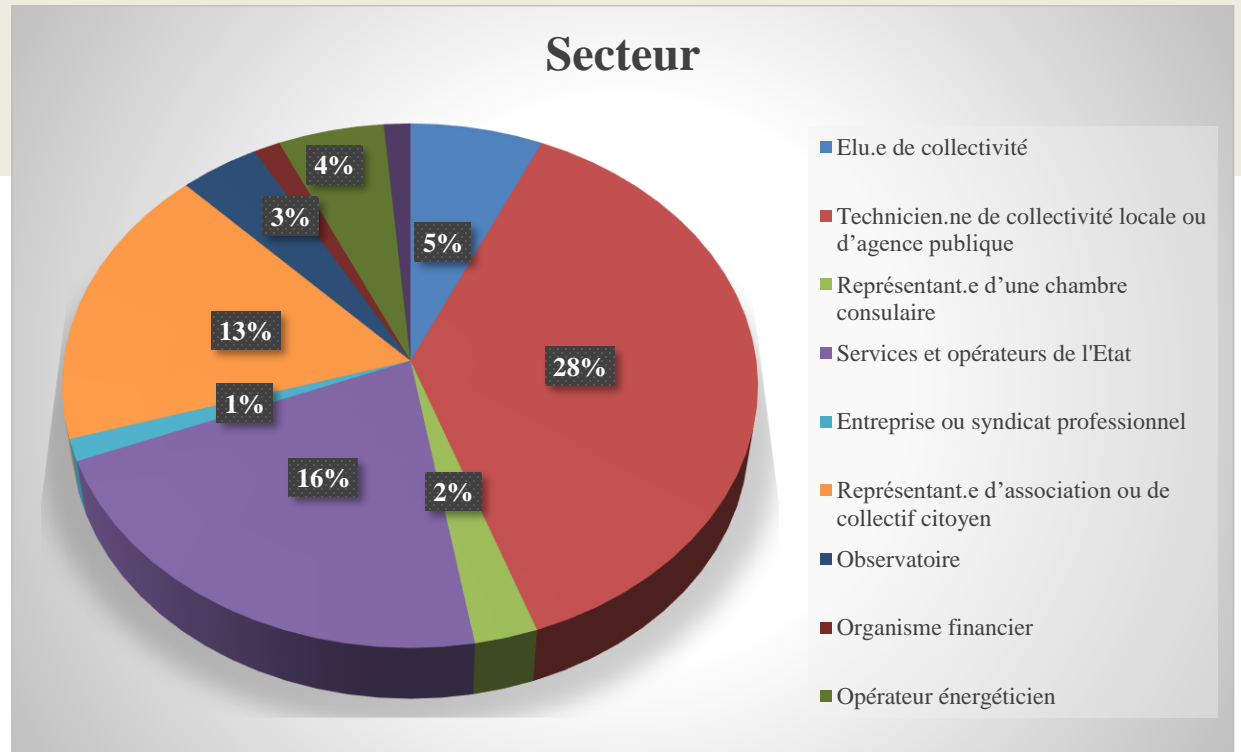
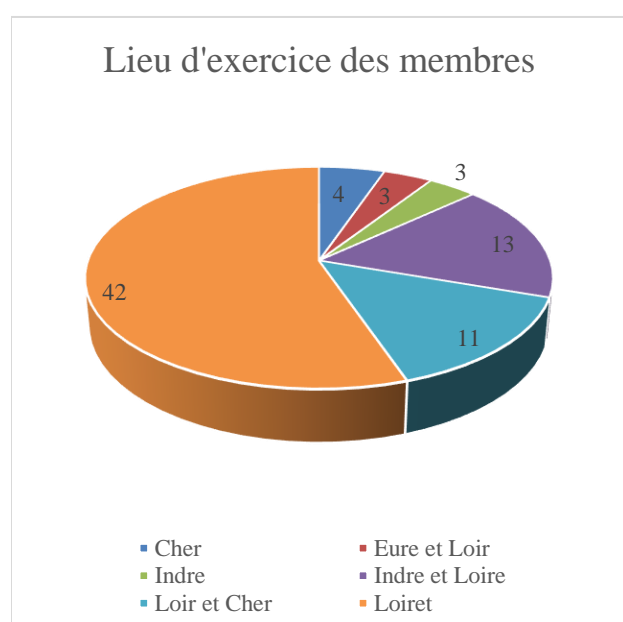


Les membres réunis pour la 2e fois

Dix-huit mois après le premier rendez-vous, a eu lieu la seconde rencontre des membres de l'Assemblée pour le climat et la transition énergétique. Dans un contexte de crise sanitaire et après de nombreux mois en confinement, l'ACTE a réuni ses membres en visio-conférence le vendredi 13 novembre 2020.

Le programme de travail était le suivant : une matinée en plénière pour faire un point rétrospectif et prospectif sur la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique en région Centre-Val de Loire et un échange avec les membres de l'ACTE sur les priorités d'action pour l'année à venir ; une après-midi en ateliers sur trois enjeux clés pour l'ACTE : outiller et financer la transition, observation et faire vivre l'ACTE/les réseaux.

Les discussions ont été animées par Missions Publiques et le comité technique de l'ACTE (services de la Région, de l'ADEME et de la DREAL)



Un besoin d'agir plus rapidement et collectivement

La pandémie Covid est une preuve supplémentaire de l'impact qu'a/qu'aura le changement climatique sur les modes de vie des citoyens.

Mohamed Amjhadi, directeur régional ADEME Centre-Val de Loire, le rappelle : « Les enjeux de la transition écologique ne sont pas que des enjeux locaux, ce sont avant tout des enjeux sociétaux ». La participation de tous les acteurs, agissant d'un commun accord, est nécessaire pour avancer et c'est ce à quoi l'ACTE aspire. Le président du conseil régional Centre-Val de Loire l'évoquait dans ses propos introductifs : « Si on veut penser 'sobriété', 'diversification de notre énergie', 'évolution des modèles économiques', il faut être capable d'être autour de la même table, d'élaborer en commun des projets, écouter les attentes mais aussi les contraintes qui pèsent sur différents acteurs pour véritablement faire bouger le modèle et c'est ici le rôle de cette assemblée dans sa deuxième rencontre ».

Les acteurs présents ce 13 novembre ont reconnu les nombreux efforts réalisés au cours des derniers mois pour répondre aux défis du changement climatique. Il existe bien entendu des marges de progression pour accélérer ce dispositif et mieux le faire connaître.

Selon un sondage flash réalisé en début de session 82 % des répondants (soit 62 participants) estiment que, depuis avril 2019, à l'échelle régionale, la transition énergétique et l'action pour le climat « progressent mais ne sont pas encore au bon rythme ». Ils sont 71% (soit 54 participants) à penser la même chose en ce qui concerne leur sphère d'intervention locale. Le vice-président délégué à la Transition écologique et citoyenne, à la coopération, reconnaît qu'il faut aller plus vite, mais également parfois mieux ou différemment. C'est, selon lui, toute l'essence de l'ACTE.

DANS CE NUMÉRO

RETOUR SUR 2019-2020

PREMIERES REALISATIONS

LES DEFIS A VENIR

FLASH BACK SUR LE TERRITOIRE

La transition ne s'arrête pas en période de pandémie

Malgré un contexte difficile, les acteurs de la transition continuent d'agir et de mener à bien leurs projets et ce, à tous les échelons de prise de décisions. Pascale Festoc (DREAL) a présenté les feuilles de routes et les nouveaux agendas, aux niveaux national et international, qui constituent un cadre pour l'action en Centre-Val de Loire.

Au niveau régional, différentes initiatives sont développées et testées et pourront servir de pratiques de références pour les collectivités territoriales. Céline Dupont-Leroy du conseil régional a donné quelques exemples de l'action de la Région au cours des derniers mois : la COP régionale, la mise en œuvre du service public de la rénovation énergétique avec le dispositif de financement SARE (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique) et la SEM Energies Centre-Val de Loire, l'expérimentation « réussissons ensemble la transition énergétique », l'étude régionale « hydrogène », les contrats d'objectifs territoriaux « énergie renouvelable » avec l'ADEME...

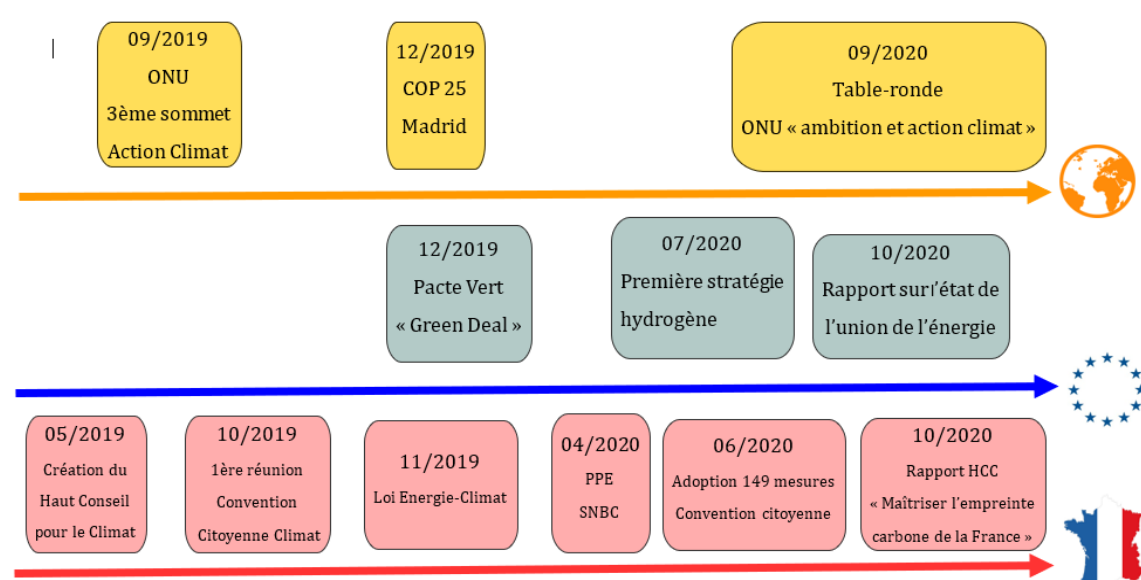
L'échelon régional a également facilité et dynamisé les initiatives territoriales. Celles-ci sont autant d'exemples de la volonté des acteurs de s'approprier les démarches et les projets, s'ils sont soutenus et accompagnés. On a ainsi pu voir des citoyens interpeller des élus locaux et ensuite les accompagner dans la prise de décision (Sébastien Caubet, « Réussissons la transition énergétique »).



A d'autres endroits, on a constaté l'accélération de ce genre de démarche, avec de plus en plus de collectifs citoyens (plus de 50% chaque année) qui s'organisent et se sensibilisent sur les questions de transitions écologiques avec des actions concrètes pour le développement des énergies renouvelables (création de coopérative, développement de société d'énergie, Raphael Mercey – Energie partagée).

Pour le président de la Région « *Lorsqu'on agit à l'échelle d'une région (...), on trouve une capacité à réfléchir ensemble, une énergie collective qui constitue une étape significative. Il faut agir à l'échelle des territoires, au niveau individuel et au niveau des institutions* ».

L'ACTE a donc plus que jamais un rôle à jouer : entre les différents échelons d'actions, entre les différentes initiatives déjà existantes, dans un contexte de crise où les relations entre humains et avec l'environnement sont mises à mal, il faudra une structure forte pour assurer et appuyer cette « *mise en mouvement générale* » (Hervé Brulé, directeur DREAL Centre-Val de Loire).



Que s'est-il passé depuis la plénière de l'ACTE en France, en Europe et à l'international ? Coup d'œil dans le rétro...

ZOOM

L'outil « COP »

La COP a permis, notamment au travers de ses coalitions, de sensibiliser et réunir de nombreux acteurs autrefois dispersés mais également de les former et de leur proposer des solutions innovantes et pratiques.

Ce fut le cas notamment pour l'agence régionale de la Biodiversité (Catherine Bertrand) qui a été inaugurée au même moment que la COP et qui participe désormais activement à 3 coalitions, ce qui lui permet d'expliquer et d'insister sur l'imbrication des enjeux de la transition.

De son côté, l'agence de développement économique (Stéphane Aufrère) a pu bénéficier du réseau créé par la COP pour repérer les bonnes personnes et les bonnes pratiques au sein de la région. Enfin, Caroline Renaudat, en tant que membre de la coalition COP sur la méthanisation, a insisté sur le rôle rassembleur de la COP, grâce à laquelle 3 axes de travail clairs ont pu être définis pour le futur de la méthanisation en Centre-Val de Loire.

La COP, comme l'a précisé Laure-Emilie Angevin (directrice de projets COP à la Région), a été source de nombreux enseignements et a démontré la réussite d'un modèle de concertation, comme en témoigne le nouveau cycle de 2 ans lancé cette année. La Région souhaite désormais capitaliser ce qui a été accompli pendant plus de 6 mois lors de ce processus unique en ce qui concerne les coalitions, les mobilisations, les communications, et le joindre aux nouveaux objectifs de l'ACTE.

APPUI

La Région et l'Etat s'engagent

La venue du président de Région et du préfet témoigne du soutien de la Région et de l'Etat envers l'ACTE. Ces derniers ont réitéré l'engagement du territoire et des acteurs régionaux sur la voie de la transition. Ils ont présenté les trois leviers majeurs mis en place en Centre-Val de Loire pour concrétiser cette volonté d'avancer plus vite, collectivement, à tous les niveaux :

1/Un plan de relance pour soutenir les transitions nécessaires et favoriser la résilience du territoire ;

2/Un contrat de plan Etat-Région 2021-2017 comportant trois axes (renforcer l'attractivité de la région, renforcer la cohésion sociale et territoriale, accélérer la transition énergétique) ;

3/Un contrat de plan interrégional qui couvre la majeure partie du territoire régional et qui correspond au plan Loire Grandeur Nature n°5.

ACTIONS

Quelles premières réalisations pour l'ACTE ?

Si les débuts de l'ACTE furent quelque peu compliqués par la crise sanitaire, celle-ci n'a pas attendu le « retour à la normale » pour lancer les chantiers collectifs. Voici une étendue des réalisations en cours ou des pistes de travail, en fonction des 4 piliers de l'ACTE établis lors de la première rencontre entre ses acteurs.

1. Financement

- Mobilisation autour du site « aides-territoires »
- Mise en place d'un comité des financeurs (instauré en mai 2020)

-Création d'un dispositif de coordination visant à faciliter l'accès à l'ingénierie et au financement pour les projets (réflexions pour une phase expérimentale)

2. Observation

- Organisation de webinaires pour une meilleure connaissance des observatoires et de leurs sources de données (débutée en octobre 2020)
- Travail collaboratif des observatoires autour du tableau de bord (engagé en juin 2020)

- Etude de préfiguration d'un « Climate data hub » (débutée en septembre 2020)

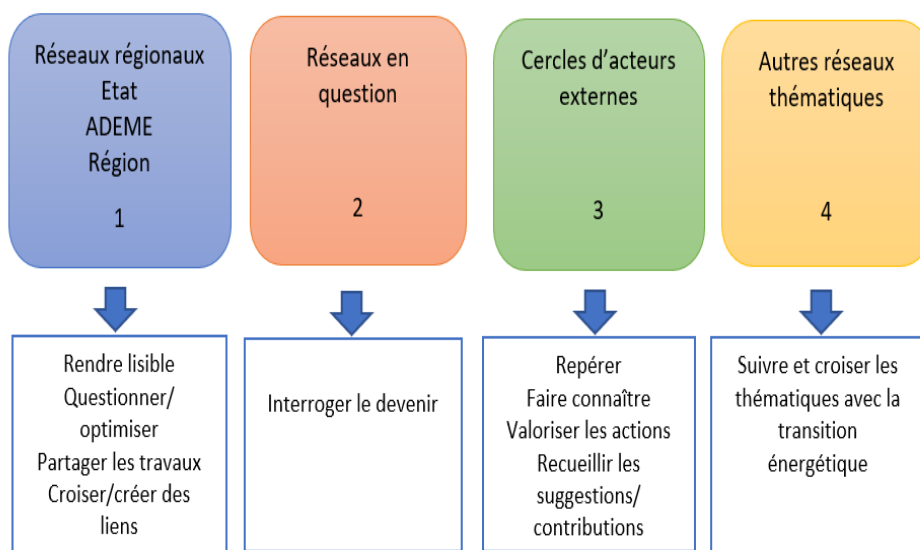
- Développement du projet DoTerr

3. Réseaux

- Fiche identité des réseaux (engagé en juillet 2020 pour les réseaux internes – à élargir aux cercles d'acteurs externes)
- Bilan annuel sur les activités « réseaux »
- Recensement des projets « inspirants »

4. Action territoriale

- Les premières rencontres départementales en 2020



ZOOM

Réseaux : de quoi parle-t-on ?

1. Territoires & Climat, Conseillers Energie Partagé, Espaces info Energie, Mission régionale bois énergie, Ambassadeurs matériaux biosourcés, Les collectifs citoyens EnR, Plateformes de rénovation énergétique, Oxygene, Maîtrise d'ouvrage publique, Transition énergétique 41 ;
2. Club Ville durable/écoquartiers, Plan bâtiment durable régionalisé ;
3. ATEE Centre, Réseau énergie des chambres agriculture, BETH Centre, InPACT Centre, France Mobilité ; clusters...
4. Club SCOT DREAL, Club PLUi DREAL, Agriculture et alimentation en cours de création Région/DRAAF, Forum revitalisation centre bourg.

SONDAGE

Une meilleure visibilité

L'ACTE a également gagné en visibilité, en témoignent les 47% de participants à la seconde rencontre qui n'avaient pas assisté à la première réunion.

L'ACTE a rencontré ses premiers succès et effectué ses premières démarches. Même si le rôle de l'assemblée reste encore peu clair aux yeux de certains, ses membres s'accordent sur l'utilité d'un espace de dialogue multi-parties prenantes à l'échelle régionale. C'est ce qui ressort du sondage flash où 54% des répondants (41 participants) ont indiqué que l'ACTE était encore floue pour eux, même s'ils se sentaient partie prenantes.

Le comité stratégique, qui réunit à la fois l'Etat, la Région, l'ADEME, la Caisse des Dépôts et le CESER, a rappelé le rôle de l'ACTE. Pour Mohamed Amjhadi, directeur régional de l'ADEME en Centre-Val de Loire, « l'ACTE doit être le témoin vivant de cette action sur le terrain, à tous les échelons et tous les niveaux et doit être un lieu d'exposition de ce qui marche mais aussi un lieu de recueil de ce qui est nécessaire à faire avancer ensemble, un lieu d'échange et de dialogue mais surtout un lieu de co-construction et de coopération pour la mise en œuvre de la transition écologique. Faire vivre l'ACTE est l'affaire de toutes et tous ! ».



DEFIS A VENIR

Mieux travailler ensemble, oui mais comment ?

Quelques pistes d'améliorations ont été évoquées :

Tout d'abord, il s'agirait de (mieux) coordonner toutes les actions sur un même territoire en évitant une « mise en concurrence des projets ». En effet, chaque projet peut générer des opportunités pour d'autres acteurs de la transition, que ce soit en termes de récolte de données, de sensibilisation ou en termes financiers. Autre levier pour assurer cette coordination : **la mutualisation des données** scientifiques et/ou sociales au sein d'un même espace.

Cette mutualisation permettra également une mise à jour régulière de ces données, de les actualiser mais également d'identifier les manques.

Cette meilleure coordination globale pourrait inciter d'autres acteurs à rejoindre l'ACTE, comme les associations par exemple, dans une optique de partage mutuel de données.

Dans l'atelier consacré au financement, certains membres ont évoqué le besoin de **formation** pour assurer cette montée en compétence.

De nombreux participants ont enfin souligné le **besoin d'acteurs du monde économique** et/ou financier pour accompagner leurs démarches, en rappelant leur absence au sein de l'ACTE (en témoigne le sondage où il apparaît que seulement 2 personnes viennent du monde de l'entreprise),

Leur rôle particulier dans la transition, notamment en ce qui concerne le financement est primordial pour les acteurs de l'ACTE.

UN TABLEAU DE BORD

- ✓ Vérifier la cohérence entre toutes les mesures prises en faveur de la transition à tous les niveaux
- ✓ Motiver les parties prenantes
- ✓ Impliquer les acteurs non engagés

DES CRITÈRES D'ÉVALUATION

- * Des indicateurs simples et "modestes"
- * Eviter d'ajouter une nouvelle gamme d'indicateurs trop complexes ou techniques
- * Les indicateurs du SRADDET sont une bonne base sur laquelle établir les futurs indicateurs de l'ACTE

Quelques solutions pour évaluer l'efficacité de l'ACTE ont été travaillées en ateliers

TEMOIGNAGES

« On peut aussi avoir une action proactive, il faut aussi pouvoir proposer aux entreprises de travailler sur tel ou tel sujet : on peut arriver, par la suite, avec un plan d'action. On peut avoir des accompagnements même sans investissements, on peut orienter », un participant

« Il faut commencer par des petits pas, par une méthodologie de travail qui nous permette d'avancer. Commençons par des choses que l'on maîtrise, que l'on connaît, qui sont ok pour la majorité et qui seraient le reflet de la majorité », Stéphanie Maréchal, Région

« L'idée pour moi c'est d'avoir un site en ligne qui permette d'avoir les informations en temps réel des ressources disponibles et qui offre la possibilité de faire des recherches via un moteur de recherche, pour filtrer les financements intéressants pour moi, pour tomber sur la bonne personne. Ce serait intéressant d'avoir ce genre d'outil pour filtrer les financements intéressants », Un participant à l'atelier « Outiller et Financer la Transition »

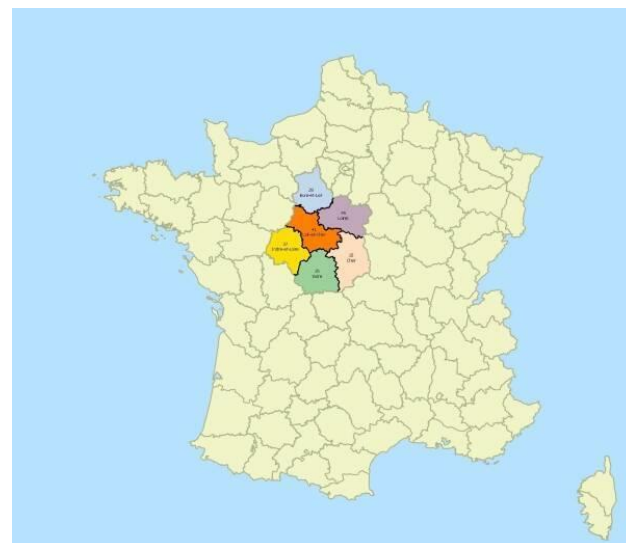
Renforcer l'action à tous les échelons du territoire

Comme l'a rappelé le vice-président de la Région délégué à la Transition écologique et citoyenne et à la Coopération, il faut « *démultiplier les lieux* » de la transition et s'assurer que chacun ait connaissance de ce qui se développe ailleurs sur le territoire de la région. Cette volonté doit se concrétiser dans les deux sens et pas seulement du niveau régional vers les collectivités : ces dernières doivent également relayer les informations.

A ce titre, **l'échelon départemental** a été explicitement cité par différents membres de l'ACTE : l'institutionnalisation des déclinaisons départementales (mais aussi locales) de l'ACTE ou de la COP devrait être assurée et systématisée. Cela contribuera à l'objectif de mobilisation, de mutualisation et de sensibilisation que l'ACTE souhaite mettre en place.

La création d'un « guichet unique », proposée par les membres de l'atelier financement, pourrait permettre le relais d'informations entre les différents niveaux de prises de décisions et participerait à la volonté de mutualiser les efforts et les moyens.

Il y aurait ainsi un seul interlocuteur pour tous les acteurs de la transition, ce qui faciliterait le travail de coordination et de concrétisation des projets. C'est particulièrement vrai pour la question des financements qui sont non connus et dont l'accès est trop compliqué. La création d'un « guichet unique » pour les demandes/offres de financements pourrait permettre de faciliter les interconnexions entre les différentes entités publiques, mais également les acteurs économiques et financiers.



Le renforcement de l'action de l'ACTE passe par un effort réciproque entre le niveau régional et les territoires

DÉFIS À VENIR

Mieux communiquer

Pour garantir le succès de l'ACTE, il sera essentiel de communiquer sur ses actions et ses avancées mais également de les diffuser sur le territoire. Cela concerne autant la mise en œuvre de projets et d'initiatives que l'atteinte de certains résultats concrets et tangibles. La communication interne ne sera pas non plus à négliger, surtout si l'ACTE continue à prendre de l'ampleur et à rassembler de plus en plus d'acteurs. La fonction de réseau de l'ACTE a été mise en avant de nombreuses fois lors des échanges et il faudra continuer les efforts déjà entrepris dans ce pilier.

La communication et la diffusion doit être large et peut être adaptable : tous les publics sont visés, du grand public aux scientifiques et techniciens en passant par les élus, parfois réticents. Le cas échéant, le discours devra être adapté en fonction des publics identifiés. L'important sera d'embarquer tous les acteurs et également de présenter plus facilement les résultats obtenus, comme source de motivation : notamment dans les domaines qui n'y sont pas encore représentés (le bâti, la biodiversité et la gestion des sols par exemple). L'ACTE ne demande qu'à s'agrandir et accueillir de nouveaux acteurs.

« Aucune personne qui a envie de se mobiliser ou une idée ne doit être démunie pour concrétiser son projet », un participant.



Renforcer la capacité d'agir

L'ACTE doit pouvoir montrer sa plus-value et s'assurer une certaine visibilité en région : pourquoi pas grâce à une **charte, un engagement formel, voire un label**, pour formaliser l'appartenance à l'ACTE et son expertise dans le domaine de la transition écologique ?

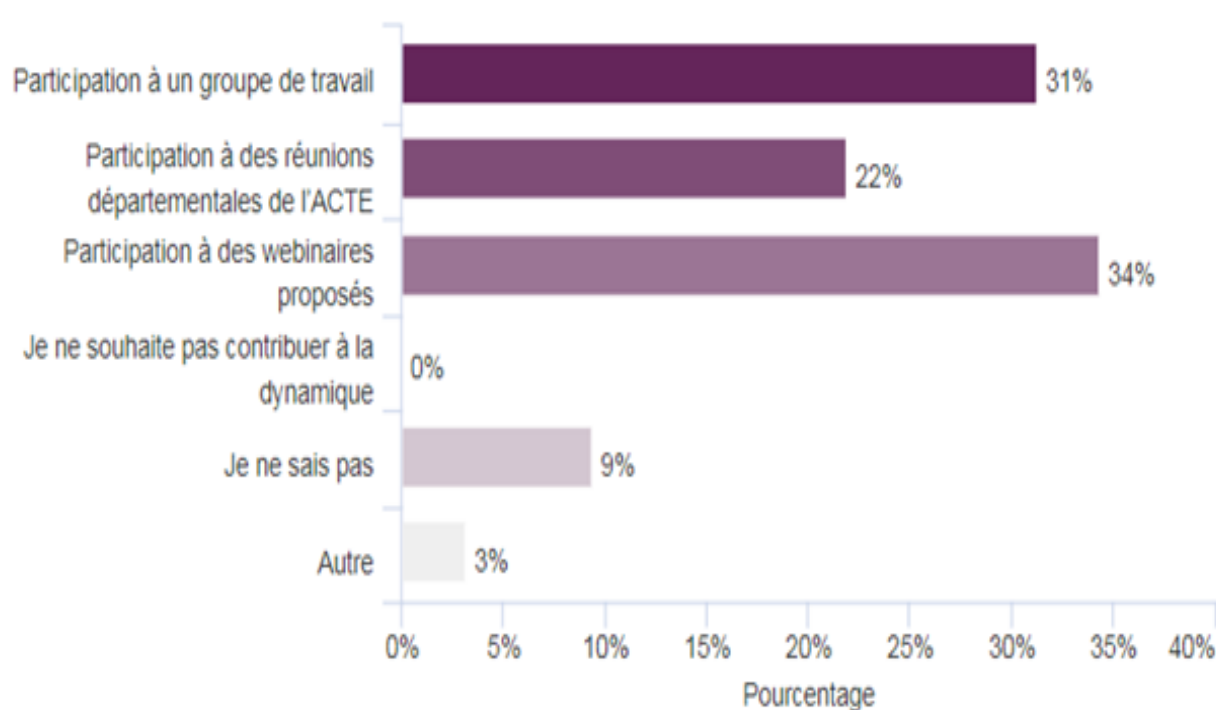
La question a également été posée de savoir quels moyens financiers et/ ou humains doivent être accordés à l'ACTE pour lui permettre d'atteindre ses objectifs (en rappelant que la COP avait un équivalent temps plein par exemple).

Pour devenir un acteur indispensable, l'ACTE doit être vivante et multiforme.

Les participants ont fait part de leur souhait général de garder le rythme de deux plénières par an mais avec plus de réunions (formelles et informelles), de webinaires (pour le pilier observatoires notamment), et de discussions de groupe

L'échange direct d'information (en ligne ou en présentiel) est préféré aux rapports et mails écrits. L'augmentation du nombre d'acteurs, de différents horizons, nécessitera également plus de rapprochements informels, les deux réunions annuelles ne suffisant pas à présenter et donner de la visibilité à tout le monde. Il faudra également veiller à une répartition des lieux et moments d'échanges sur l'ensemble du territoire de la région.

10_ Dans les mois à venir, comment envisagez-vous de contribuer à la dynamique de l'ACTE ?



A l'issue de cette deuxième rencontre, les acteurs présents semblent décidés à jouer un rôle au sein de l'ACTE et plus au clair sur leur engagement au sein de cette instance

SONDAGE

Et vous ?

A la question « Dans les mois à venir, comment envisagez-vous de contribuer à la dynamique de l'ACTE ? », seuls 9% des participants ont répondu « Je ne sais pas ». Les autres participants envisagent de participer à un groupe de travail (31%), à des réunions départementales de l'ACTE (22%), ou à des webinaires proposés (34%).

Prochaines étapes :

1. Mise au point d'un calendrier de travail pour coconstruire la feuille de route de l'ACTE et s'assurer de son suivi
2. Les prochaines plénières en mars 2021 et en octobre 2021, avec d'ici là des webinaires et rencontres thématiques
3. La production d'un document de référence sur l'organisation de l'ACTE notamment pour aller à la rencontre des acteurs manquants.